



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-025-2016-11

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-04-055 - ARRETE n° DS 2016/126 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - L GINOT (2 pages)	Page 4
IDF-2016-11-04-058 - ARRETE n° DS 2016/128 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - A LEMOINE PAPE (2 pages)	Page 7
IDF-2016-11-04-056 - ARRETE n° DS 2016/129 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - Lise JANNEAU (2 pages)	Page 10
IDF-2016-11-24-006 - ARRETE n° DS – 2016/115 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (3 pages)	Page 13
IDF-2016-11-04-057 - ARRETE n° DS2016/127 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - C LAPERTEAUX (2 pages)	Page 17
IDF-2016-11-24-007 - ARRETE n°2016/116 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 20
IDF-2016-11-24-008 - ARRETE n°2016/117 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 23
IDF-2016-11-24-009 - ARRETE n°2016/118 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 26
IDF-2016-11-24-010 - ARRETE n°2016/119 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 29
IDF-2016-11-24-011 - ARRETE n°2016/120 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 32
IDF-2016-11-24-012 - ARRETE n°2016/121 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 35
IDF-2016-11-24-013 - ARRETE n°2016/122 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 38
IDF-2016-11-24-014 - ARRETE n°2016/123 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 41

IDF-2016-11-24-015 - ARRETE n°2016/124 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages) Page 44

IDF-2016-11-24-016 - ARRETE n°2016/125 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages) Page 47

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2016-11-24-019 - Décision n°2016-246 portant délégation de signature du Directeur Général à M . GERIN (1 page) Page 50

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2016-11-24-017 - Arrêté du 24 novembre 2016 portant délégation de signature à madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil (3 pages) Page 52

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-04-055

ARRETE n° DS 2016/126

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur ^{délégation de signature ordonnateur L. GINOT} général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France - L GINOT

ARRETE n° DS 2016/126

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Affaires générales ci-après dénommés CRB AG
- CRB Ressources Humaines ci-après dénommés CRB DRH
- CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS
- CRB Santé Publique ci-après dénommés CRB SPS
- CRB Direction Générale ci-après dénommés CRB DGA
- CRB Direction du Cabinet ci-après dénommés CRB DIRCAB
- CRB Systèmes d'Information Mutualisés ci-après dénommés CRB SI-M
- CRB Stratégie ci-après dénommés CRB DS

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la promotion de la santé et de la réduction des inégalités**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB SPS**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la promotion de la santé et de la réduction des inégalités**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB SPS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 4 novembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-04-058

ARRETE n° DS 2016/128

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France - A LEMOINE PAPE

ARRETE n° DS 2016/128

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Affaires générales ci-après dénommés CRB AG
- CRB Ressources Humaines ci-après dénommés CRB DRH
- CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS
- CRB Santé Publique ci-après dénommés CRB SPS
- CRB Direction Générale ci-après dénommés CRB DGA
- CRB Direction du Cabinet ci-après dénommés CRB DIRCAB
- CRB Systèmes d'Information Mutualisés ci-après dénommés CRB SI-M
- CRB Stratégie ci-après dénommés CRB DS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur le Docteur Luc GINOT et de Madame Lise JANNEAU**, délégation de signature est donnée à **Madame Anne LEMOINE-PAPE, responsable du département régulation de l'offre**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB SPS**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Anne LEMOINE-PAPE, responsable du département Régulation de l'offre**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB SPS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 4 novembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-04-056

ARRETE n° DS 2016/129

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur ^{délégation de signature} général de l'Agence régionale de santé
^{ordonnateur Lise JANNEAU}
Ile-de-France - Lise JANNEAU

ARRETE n° DS 2016/129

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Affaires générales ci-après dénommés CRB AG
- CRB Ressources Humaines ci-après dénommés CRB DRH
- CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS
- CRB Santé Publique ci-après dénommés CRB SPS
- CRB Direction Générale ci-après dénommés CRB DGA
- CRB Direction du Cabinet ci-après dénommés CRB DIRCAB
- CRB Systèmes d'Information Mutualisés ci-après dénommés CRB SI-M
- CRB Stratégie ci-après dénommés CRB DS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur le Docteur Luc GINOT**, délégation de signature est donnée à **Madame Lise JANNEAU, directeur du pôle Offre en prévention et promotion de la santé**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB SPS**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Lise JANNEAU, directeur du pôle Offre en prévention et promotion de la santé**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB SPS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 4 novembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-24-006

ARRETE n° DS – 2016/115

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
du Directeur général de l'Agence régionale de santé

Arrêté DS général - Secrétariat général - nov. 16

Ile-de-France

**ARRETE n° DS – 2016/115
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale**, à effet de signer tous les actes relevant de sa Direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE, responsable du pôle ressources humaines
- Monsieur Samir EL BAZ, responsable du pôle pilotage interne
- Madame Magalie CHAZELAS, responsable du département dialogue social, qualité de vie au travail et gouvernance ressources humaines
- Madame Nadia BOULHAROUF, responsable du département affaires juridiques et marchés publics
- Monsieur Pascal MARTINET, responsable du département Systèmes d'Informations Internes

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Véronique CHENAIL et de Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Martine DESMET, responsable des départements « pilotage des effectifs et de la masse salariale - évolutions professionnelles » et « gestion des ressources humaines »
- Madame Gaëlle JOURDAN, responsable du pôle développement, compétences et parcours professionnels.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, de Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE et de Madame Gaëlle JOURDAN, délégation de signature est donnée à Madame Danièle NAGEOTTE, responsable du service formation, dans la limite de son champ de compétence.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Véronique CHENAIL et de Monsieur Samir EL BAZ, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats et moyens généraux.
- Monsieur Alain TROUSSIER, responsable du département gestion régionale mobilière et immobilière et du développement durable

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, de Monsieur Samir EL BAZ et de Monsieur Pierre HOUSIEAUX, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence à Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du service moyens généraux – sécurité.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, et de Monsieur Pascal MARTINET, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence à Monsieur Régis BEAUDET, responsable adjoint des Systèmes d'informations Internes.

Article 8

L'arrêté n° DS-2015/246 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 9

La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24/11/2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-04-057

ARRETE n° DS2016/127

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur ^{délégation de signature} général de l'Agence régionale de santé ^{ordonnateur C LAPERTEAUX}
Ile-de-France - C LAPERTEAUX

ARRETE n° DS2016/127

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Affaires générales ci-après dénommés CRB AG
- CRB Ressources Humaines ci-après dénommés CRB DRH
- CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS
- CRB Santé Publique ci-après dénommés CRB SPS
- CRB Direction Générale ci-après dénommés CRB DGA
- CRB Direction du Cabinet ci-après dénommés CRB DIRCAB
- CRB Systèmes d'Information Mutualisés ci-après dénommés CRB SI-M
- CRB Stratégie ci-après dénommés CRB DS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur le Docteur Luc GINOT, de Madame Lise JANNEAU et de Madame Anne LEMOINE-PAPE**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Cédric LAPERTEAUX, responsable adjoint du département Régulation de l'offre**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB SPS**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Cédric LAPERTEAUX, responsable adjoint du département Régulation de l'offre**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB SPS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 4 novembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-24-007

ARRETE n°2016/116

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
délégation ordonnateur DS AT-RAA
Ile-de-France

ARRETE n°2016/116

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Affaires générales ci-après dénommé CRB AG

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale, et de Monsieur Samir EL BAZ, directeur du pôle pilotage interne**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Alain TROUSSIER, responsable du département gestion régionale mobilière et immobilière et du développement durable**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB AG** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Alain TROUSSIER, responsable du département gestion régionale mobilière et immobilière et du développement durable**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB AG**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-24-008

ARRETE n°2016/117

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur ^{délégation ordonnateur DS} général de l'Agence ^{directeur pilotage interne-RAA} régionale de santé
Ile-de-France

ARRETE n°2016/117

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Affaires générales ci-après dénommés CRB AG

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Samir EL BAZ, Directeur du pôle pilotage interne**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB AG** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Samir EL BAZ, Directeur du pôle pilotage interne**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB AG**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-24-009

ARRETE n°2016/118

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur ^{délégation ordonnateur DS directrice GJ-RAA} général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

ARRETE n°2016/118

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Ressources Humaines ci-après dénommé CRB DRH

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale**, et de **Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE, directrice du pôle ressources humaines**, délégation de signature est donnée à **Madame Gâelle JOURDAN, responsable du département développement des compétences et parcours professionnels**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DRH** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Gâelle JOURDAN, responsable du département développement des compétences et parcours professionnels**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DRH**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-24-010

ARRETE n°2016/119

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur ^{délégation ordonnateur DS directrice MC:RAA} général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

ARRETE n°2016/119

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS - Budget principal

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pascal MARTINET, responsable du département SI internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DS – Budget principal**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Magalie CHAZELAS, responsable du département dialogue social, qualité de vie au travail et gouvernance RH**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DRH**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-24-011

ARRETE n°2016/120

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur ^{délégation ordonnateur DS directrice MD * GRH-RAA} général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

ARRETE n°2016/120

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Ressources Humaines ci-après dénommé CRB DRH

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale**, et de **Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE, directrice du pôle ressources humaines**, délégation de signature est donnée à **Madame Martine DESMET, responsable des départements « pilotage des effectifs et de la masse salariale – évolutions professionnelles » et « gestion des ressources humaines »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DRH** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Martine DESMET, responsable des départements « pilotage des effectifs et de la masse salariale – évolutions professionnelles » et « gestion des ressources humaines »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DRH**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-24-012

ARRETE n°2016/121

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur ^{délégation ordonnateur DS directrice NB-PAA} général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

ARRETE n°2016/121

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS - Budget principal

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale**, délégation de signature est donnée à **Madame Nadia BOULHAROUF, responsable du département affaires juridiques et marchés publics**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DS – Budget principal**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Nadia BOULHAROUF, responsable du département affaires juridiques et marchés publics**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DS – Budget principal**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-24-013

ARRETE n°2016/122

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur ^{délégation ordonnateur DS directrice PM:RAA} général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

ARRETE n°2016/122

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS - Budget principal

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pascal MARTINET, responsable du département Systèmes d'informations internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DS – Budget principal**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Pascal MARTINET, responsable du département Systèmes d'informations internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DS – Budget principal**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-24-014

ARRETE n°2016/123

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur ^{délégation ordonnateur DS directrice RH-PAA} général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

ARRETE n°2016/123

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Ressources Humaines ci-après dénommé CRB DRH

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL**, délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE, Directrice du pôle ressources humaines**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DRH** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE, Directrice du pôle ressources humaines**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DRH**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 24.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-24-015

ARRETE n°2016/124

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
délégation ordonnateur DS PH-RAA
Ile-de-France

ARRETE n°2016/124

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Affaires générales ci-après dénommé CRB AG

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale, et de Monsieur Samir EL BAZ, Directeur du pôle pilotage interne**, délégation de signature est donnée à **Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats et moyens généraux**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB AG** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats et moyens généraux**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB AG**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Signé

Fait à Paris, le 24.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-24-016

ARRETE n°2016/125

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
délégation ordonnateur DS SG-RAA
Ile-de-France

ARRETE n°2016/125

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Ressources Humaines ci-après dénommé CRB DRH
- CRB Affaires générales ci-après dénommé CRB AG
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS - Budget principal

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB DRH, AG et DS - budget principal**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DRH, AG et DS - budget principal**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 24/11/2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2016-11-24-019

Décision n°2016-246 portant délégation de signature du
Directeur Général à M
. GERIN

période du 24 au 30 novembre 2016

Décision n° 2016-246

**CONSTATANT L'ABSENCE OU L'EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
D'EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION ET DE PRIORITE**

Le Directeur Général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des Établissements Publics Fonciers des Hauts de Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M. Gilles BOUVELOT, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le douzième alinéa de l'article 11 du règlement intérieur institutionnel de l'Établissement déléguant l'exercice du droit de préemption au Directeur Général Adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général,

Décide :

Article 1 : Le droit de préemption et de priorité est exercé par le Directeur Général Adjoint opérationnel de l'Établissement, Monsieur Michel GERIN, durant la période du 24 au 30 novembre 2016 inclus.

Article 2 : La présente décision prendra effet à compter du 24 novembre 2016.

Fait à Paris, le 24 novembre 2016

Le Directeur Général
Gilles BOUVELOT



Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2016-11-24-017

Arrêté du 24 novembre 2016 portant délégation de signature à madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 24 novembre 2016 portant délégation de signature
à madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants
du rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU l'arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 15 octobre 1986 modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels relevant de la direction des personnels enseignants des lycées et des collèges, ensemble les statuts applicables à ces personnels ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2015091-0007 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière administrative et n°2015091-0020 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 12 juin 2015 nommant madame Aude BORDE-COURTIVRON attachée principale d'administration, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil à compter du 22 juin 2015 ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 25 août 2016 affectant madame Isabelle GARNIER-DUVAL attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 21 octobre 2008 nommant monsieur Vincent ALBAUD, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2010 nommant monsieur Denis ALTHAPARRO, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2011 nommant madame Anouk JACOB-KHARAT, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Cécile CAPIA-CAMBOUNET, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 18 juillet 2013 nommant monsieur Emmanuel CARRINCAZEAUX, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 21 juillet 2015 nommant monsieur Alain VERRIERE attaché d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;

- VU l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2015 nommant madame Lynda LEHTIHET attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 20 septembre 2016 nommant madame Michèle MERCIER attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrête rectoral en date du 10 juin 2004 nommant madame Béatrice SMAILI, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 31 janvier 2011 nommant madame Lydia FONTE, SAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2011 nommant madame Valérie MATOULET-CAMMAS, SAENES au rectorat de Créteil à compter du 25 août 2011 ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 16 juillet 2013 nommant monsieur Jean-François TAPIAU-FILPPOZZI, SAENES au rectorat de Créteil à compter du 26 août 2013 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général, délégation de signature est donnée à :

Madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

les arrêtés portant recrutement des auxiliaires et contractuels ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés accordant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la direction des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions relatives au droit individuel de formation ;

les décisions portant cessation définitive de fonctions, admission à la retraite, constatation des démissions et constatation de l'abandon de poste ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;

les documents et courriers concernant la paye.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Aude BORDE-COURTIVRON, délégation de signature est donnée

à :

- Madame Isabelle GARNIER-DUVAL, adjointe au chef de division,
- et Monsieur Vincent ALBAUD, adjoint au chef de division et chef de service,

- Mesdames Cécile CAPIA-CAMBOUNET, Anouk JACOB-KHARAT, Lynda LEHTIHET et Valérie MATOULET-CAMMAS,
- et messieurs Denis ALTHAPARRO, Emmanuel CARRINCAZEAUX et Alain VERRIERE chefs de service,

- Mesdames Michèle MERCIER et Béatrice SMAILLI,
- et Monsieur Jean-François TAPIAU-FILIPPOZZI, chargés de mission,

- et à Madame Lydia FONTE, adjointe au chef de service de la D.P.E. 2

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes relatifs à la gestion courante des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 10 octobre 2016.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 24 novembre 2016

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE